

## "Vers le sommet européen: (4) Des institutions à la politique" dans Europe (6 novembre 1969)

**Légende:** Commentant, dans son éditorial du 6 novembre 1969, la portée politique du sommet européen de La Haye des 1er et 2 décembre 1969, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, plaide pour un renforcement de la structure institutionnelle des Communautés.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 06.11.1969, n° 444. Bruxelles.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"vers\\_le\\_sommet\\_europeen\\_4\\_des\\_institutions\\_a\\_la\\_politique"\\_dans\\_europe\\_6\\_novembre\\_1969-fr-72ea7cce-6bf6-4712-9712-85182c4e55ca.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 16/09/2012

## Vers le sommet européen: (4) Des institutions à la politique

L'impuissance de la Communauté à résoudre ses propres problèmes se révèle malheureusement déjà dès que l'on énumère ces problèmes. Au moment même où l'Europe devrait procéder à des choix historiques, auxquels ses peuples devraient être associés, on en est réduit à des logomachies de technocrates sur les règlements agricoles ou à des subtilités de juristes sur l'effet paralysant de certaines trilogies ...

En attendant de parler des problèmes majeurs, et nous le ferons bientôt, essayons toutefois d'épuiser cet examen de ce qu'il faut faire dans l'immédiat, en admettant que ce soit possible de le faire. Le sommet ne pourra pas se soustraire à prendre position sur le renforcement institutionnel, qui n'est pas un caprice de doctrinaires, mais qui est imposé par la force des choses. Est-ce que les hommes d'Etat qui vont se réunir à La Haye devront y adopter des décisions portant sur les détails ou bien devront-ils se limiter à exprimer une volonté unanime, à indiquer une orientation sans équivoques et à fixer une procédure? Nous penchons pour le deuxième terme de l'alternative. Personne ne pourrait imaginer que - dans les conditions actuelles - le sommet exprime un désaveu plus ou moins solennel du prétendu "compromis de Luxembourg" sur le vote à la majorité. Il appartient aux Gouvernements, qui avaient confirmé leur respect pour les règles constitutionnelles, de les respecter effectivement et de les faire respecter dès que l'occasion se présente. La Commission a le devoir spécifique de faire appel à l'opinion publique non pas d'une façon générale (déclaration Rey du 29 juillet 1969) mais sur des cas d'espèce, dans lesquels le Traité est plus ou moins explicitement violé.

On ne peut imaginer non plus que les Ministres décident que le Parlement Européen sera élu au suffrage universel (et le Parlement l'a compris en introduisant une nuance au point 2.F de sa résolution du 3 novembre). Et il ne faut pas espérer non plus que les chefs d'Etat ou de Gouvernement se prononcent sur une réforme bien plus importante, celle qui ferait de la Commission, progressivement, un organe élu par un Parlement bi-caméral.

En revanche, les Gouvernements pourraient bien, à l'occasion du sommet, charger un Comité ad hoc (et nous reprenons ici la proposition lancée à Rome à l'occasion d'une réunion organisée par l'ami Altiero Spinelli, proposition qui fait son chemin) de faire dans un assez court délai des propositions concrètes et articulées (par analogie au Rapport Spaak de mai 1966) sur la structure institutionnelle que la Communauté pourrait adopter dans les années 70.

Une telle décision serait étroitement liée aux développements politiques dont également on ne pourra pas ne pas parler à La Haye. En réalité, le discours politique est la véritable raison d'être du sommet de La Haye. Mais est-ce que l'on est sûr qu'il faille s'engager dans ce discours dans l'esprit du trop célèbre sommet du 18 juillet 1961, comme le suggère le Parlement Européen? Nous ne le croyons pas: la situation est profondément différente, beaucoup de choses se sont passées depuis lors, les hommes ont changé, de même que les données politiques et sociologiques.

Il faudra parler politique, certes. Mais dans un autre esprit.